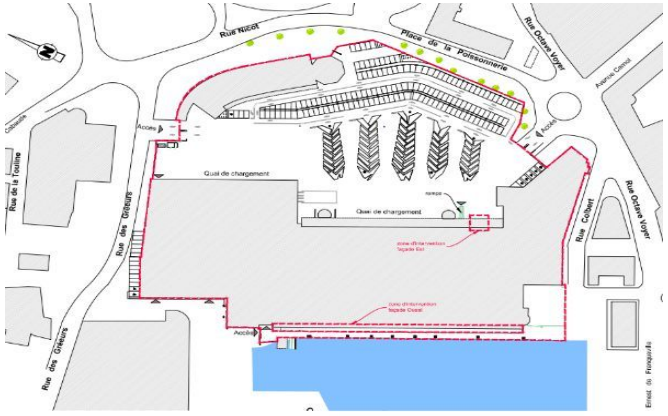
AGENCE : LA ROCHE S/YON
Votre interlocuteur Apave : William DANIEAU
Email : william.danieau@apave.com
Tél : 0622766753

CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L INDUSTRIE
A l'attention de : Nicolas BERIGAUD

Email : nicolas.berigaud@vendee.cci.fr
Tél : 0699664183

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

Rénovation des façades du Centre de marée - LES SABLES D OLONNE



N° D'AFFAIRE : C25109392
N° CHRONO : 1

CE RAPPORT
A ETE VALIDE PAR LE
CHARGE D'AFFAIRE LE
16/04/2026

SIGNATURE

DANIEAU William

CHANTIER

CENTRE DE MAREE

85100 LES SABLES D OLONNE

1

OBSERVATIONS

Apave Infrastructures et Construction France, Société par actions simplifiée
sis 6 Rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 071

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.
Le dossier examiné a été reçu :
Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :
L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :
- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :
- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

STI - Sont exclus de la prestation :
- La solidité des ouvrages ou éléments d'équipement qui est réputée acquise ;
- La protection contre les rayonnements ionisants ;
- Les équipements de travail (levage, machine) et leurs dispositifs d'accès ;
- La vérification des ouvrages au regard de la réglementation ICPE (code de l'environnement Livre V –Titre 1er et décrets d'application) ;
- Les installations de production d'énergie électrique et leurs raccordements (éolien, photovoltaïque) ;
- Les vérifications relatives au respect des dispositions de protection vis-à-vis des risques naturels (foudre, ...) et technologiques.
Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES 4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION 5
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION 6
4. SYNTHESE DES AVIS 7
5. AVIS AU STADE CONCEPTION 8
6. DOCUMENTS EXAMINES 11
7. DIFFUSION 11

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

Rénovation des façades du Centre de marée
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

- Référence : DP 085 194 25 01355
- Date de dépôt : 06/10/2025
- Date d'obtention : 17/10/2025

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 21/05/2025
- Montant prévu des travaux : 236 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 4 mois

Classement réglementaire :

- Lieux de travail : h < à 8m

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L INDUSTRIE
16 RUE OLIVIER DE CLISSON
85002 LA ROCHE SUR YON

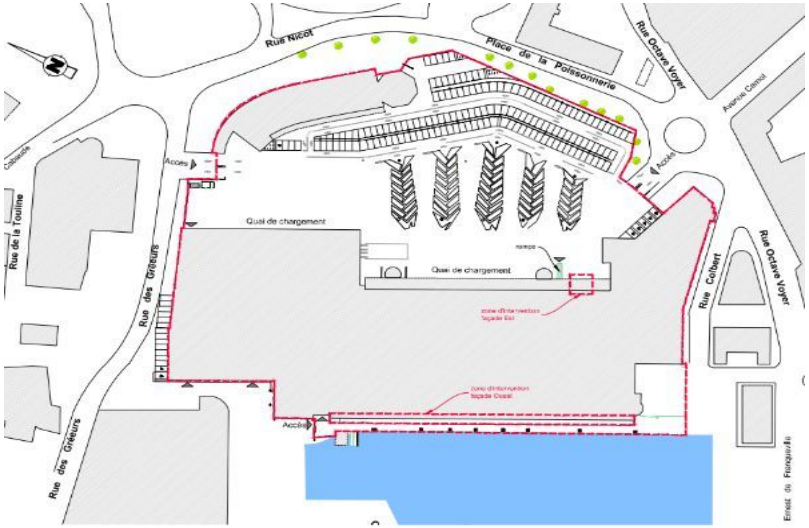
Catégorie d'ouvrage : II
Zone de sismicité : 3 modéré

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Bureau : Privé, entreprise

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX



OBJET DES TRAVAUX :
Rénovation des façades du centre de marée
MAITRISE D'ŒUVRE :
QUATTRO
REGLEMENTATION APPLICABLE :
-Incendie : Code du travail
-ICPE : sans objet
-Sismicité : Risque normal

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique.

4. SYNTHESE DES AVIS

4.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées

ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE

Dispositions générales	■
Contraintes climatiques	■
Diagnostic	■

STRUCTURE BETON

Dispositions générales	●

STRUCTURE METALLIQUE

Dispositions générales	■

REVÊTEMENT PEINTURE

Dispositions générales	■

5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :
Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l' ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambigüité, absence de document,…). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)
Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)
Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)
Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS	
ENSEMBLE DU BATIMENT / TOUS LES OUVRAGES				
ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE				
Dispositions générales	**F**			
Contraintes climatiques	**F**		**N°O2 - 1**	Neige : Zone 1A, altitude inférieure à 200 m. Vent : Région 3, catégorie du terrain 0
Diagnostic	**F**		*Rapport diagnostic visuel*	
STRUCTURE				
STRUCTURE BETON				
Dispositions générales	**S**		**N°O4 - 1**	Prévu reprise des surfaces béton soufflées et dégradées. Les aciers présentant un enrobage inférieur à 55 mm devront être dégagés, puis passivés Le mortier de réparation devra être référencé suivant la norme EN 1504 Les solutions de renforcement du BET AREST devront être appliquées. Nous conseillons fortement l'application d'un inhibiteur de corrosion sur les zones traitées et non traitées, afin de bloquer le phénomène de carbonatation.
STRUCTURE METALLIQUE				
Dispositions générales	**F**			

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS	
FACADES				
REVÊTEMENT PEINTURE				
Dispositions générales	**F**		**N°O6 - 1**	Prévu décontamination anticryptogamique des mousses et moisissures sur l'ensemble des façades à traiter. Prévu revêtement d'imperméabilisation I2 sur les façades.

6. DOCUMENTS EXAMINES

Nous avons examiné les documents suivants pour établir les avis du présent rapport.

SARL QUATTRO ARCHITECTE

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		Plans architecte	16/04/2026

AREST

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		Rapport diagnostic visuel	16/04/2026

SETEB

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
LOT 01		CCTP GROS OEUVRE	16/04/2026
LOT 02		CCTP PEINTURE EXTERIEURE	16/04/2026
LOT 03		CCTP METALLERIE	16/04/2026

7. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L INDUSTRIE
NICOLAS BERIGAUD
nicolas.berigaud@vendee.cci.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

SARL QUATTRO ARCHITECTE
Pauline MARGOT
p.margot@quattroarchi.fr

SETEB
contact@seteb-economiste.com

AREST
infos-nantes@arest.fr